



## POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 MARS 2023 à 15H30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à quinze heures trente, le Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, dûment convoqué par M. Jérôme VIAUD, Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme VIAUD, conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 212110, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Étaient présents:**

M. Pierre ASCHIERI	M. Jean-Marc DELIA	M. Jean LEONETTI
M. David LISNARD	M. Thierry OCCELLI	Mme Michèle PAGANIN
M. Yves PIGRENET	M. Jérôme VIAUD	

#### **Étaient représentés :**

M. Charles-Ange GINESY par M. Christian ORTEGA  
M. Gérard LOMBARDO par M. Gilbert HUGUES  
Mme Michèle TABAROT par M. Didier CARRETERO

#### **Ayant donné procuration :**

M. Joseph CESARO à M. Jean LEONETTI  
M. Jean-Pierre DERMIT à M. Yves PIGRENET  
M. Sébastien LEROY à M. David LISNARD  
M. Lionnel LUCA à M. Thierry OCCELLI  
Mme Sophie ROHFRIETSCH à Mme Michèle PAGANIN

#### **Était absents:**

M. Pierre CORPORANDY  
M. Kévin LUCIANO  
M. Christophe FIORENTINO  
M. Richard GALY

formant la majorité des membres en exercice.

En application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian ORTEGA est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil métropolitain s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

#### **1- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JANVIER 2023**

M. le Président prend la parole,

Je vous invite à vous prononcer sur le procès-verbal du Conseil métropolitain du 26 janvier 2023.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du jeudi 26 janvier 2023.

#### **2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR**

M. le Président prend la parole et présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2023,

Le Conseil Métropolitain est appelé à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2023 sur la base du rapport exposé.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2023 sur la base du rapport exposé.

Fait à Grasse, le 31 mars 2023